

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2024

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, Mme AUDEBERT Catherine, adjoints, M. BOUILLE Lionel (arrivé à 20h40), Mme BOURGEGAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, Mme LAMBERT Viviane, M. MACÉ Nicolas.

Absents excusés : M. MENUET Frédéric, M. ORAIN Patrice

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023.

Madame Lambert Viviane questionne sur l'accord de la mairie aux liquidateurs de Carbay à Cœur pour travailler sur les bancs de l'église.

Monsieur le Maire répond qu'il a été accordé aux liquidateurs de rénover les bancs avec les fonds dont ils disposaient mais les liquidateurs ont informé la mairie ne pas avoir suffisamment pour financer tous les travaux effectués par le menuisier. Monsieur le Maire précise que dans le dernier PV il était question de l'absence de demande auprès de la mairie pour fixer une plaque sur l'église. Les travaux réalisés dans la sacristie et dans le confessionnal pour lesquels aucune demande n'a été faite.

Conformément à la discussion du conseil municipal de décembre, Monsieur le Maire a fait un courrier à l'ancien Président mais il n'y a pas eu de réponse. Madame Hunault Marie-France a pris contact avec la mairie. Elle a été reçue par Monsieur le Maire et son adjoint Monsieur Bruand.

Madame LAMBERT demande si tous les bancs sont utilisés lors des célébrations et s'il est bien nécessaire de tous les réparer. Monsieur le Maire rejoint cette remarque et regrette que les liquidateurs ne se soient pas concertés avec la Mairie pour les priorités de travaux.

Il n'y a pas d'autre remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire informe de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : division foncière du Domaine du Parc. Le conseil valide l'ajout de ce point.

1) **Délibération : Demande de subvention rénovation de la salle communale**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article L2334-42 du CGCT, pérennisant la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire évoque le projet de rénovation de la partie cuisine de la salle communale avec la création de sanitaire à l'intérieur et la rénovation complète des sanitaire extérieurs qui sont aujourd'hui vétustes et ne répondent pas aux normes d'accessibilité. Le projet comprend l'équipement des cuisines et la mise aux normes de l'assainissement autonome qui est actuellement non conforme.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude de filière assainissement	400,00	DETR (35%)	32 875,50
Assainissement autonome	13 748,00	DSIL (35%)	32 875,50
Gros œuvre	60 000,00	En recherche d'un financement (10%)	9 393,00
Equipement de cuisine	17 950,00	Autofinancement (20%)	18 786,00
Enveloppe imprévue	1 832,00		
Total	93 930,00	Total	93 930,00

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Les travaux pourraient débuter à l'automne 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de lancer le projet de restauration et d'équipement de la cuisine de la salle communale, créer des sanitaires intérieurs, se mettre en conformité avec l'assainissement et l'accessibilité.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ; une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce projet.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

Remarque :

Madame LAMBERT Viviane demande si la cantine pourrait se faire dans la salle communale avec une personne qui cuisine sur place. Monsieur le Maire précise qu'il est impossible financièrement d'envisager le recrutement d'une personne pour cuisiner à un effectif de 7 à 10 enfants.

2) Délibération : Ordre de mission permanent 2024

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'accorder une autorisation aux agents de la commune afin d'utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et notamment pour se rendre aux formations.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE un ordre de mission permanent à l'ensemble du personnel de la commune pour les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024

DECIDE de prendre en charge, pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels) de la commune les frais kilométriques relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions hors lieu de résidence administrative uniquement.

DECIDE de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la commune, les frais kilométriques relatifs aux formations professionnelles lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation.

CALCULE les frais kilométriques et charges annexes comme détaillé dans la délibération n° 2020-024 du 10 septembre 2020

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Division foncière du lotissement Domaine du Parc

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'historique du projet de lotissement du domaine du Parc.

D'après le dépôt de pièces du lotissement reçu par Me ARNAUDJOUAN le 14 juin 2012, le projet comportait à l'origine 8 lots et une réserve foncière de 1ha 20a 46ca cadastrée section B numéro 634.

Cette réserve a été divisée pour former 6 autres lots cadastrés comme suit :

- Lot n°9, 1017 m², (S.H.O.N 300m²) cadastré B-666
- Lot n°10, 1031m² (S.H.O.N 300m²) cadastré B-688
- Lot n°11, 1409 m² (S.H.O.N 300m²) cadastré B-689
- Lot n°12, 1303 m² (S.H.O.N 300m²) cadastré B-657
- Lot n°13, 1061m² (S.H.O.N 300m²) cadastré B-669
- Lot n° 14, 1107m² (S.H.O.N 300m²) cadastré B-658

Le règlement du lotissement n'est pas modifié. Afin de se mettre en conformité, il y a lieu de signer un dépôt de pièces modificatif auprès de Me GROSGEORGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer un dépôt de pièces modificatif au dépôt de pièce du lotissement reçu par Me AR-NAUDJOUAN le 14 juin 2012 ; et précise que les frais de dépôt seront pris en charge par la collectivité.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Affaires diverses

➤ Chemin du Champs Fleuri

Monsieur le Maire informe les élus d'un souci sur un chemin pédestre après la Bodinaie. Une moissonneuse s'est retournée dans le fossé. Un télescopique et une pelleteuse sont intervenus. Aujourd'hui le chemin est en mauvais état et même dangereux. Monsieur le Maire propose de rencontrer le propriétaire de la moissonneuse pour savoir comment il compte réparer. Les élus valident la démarche.

➤ Porte ouverte de l'école

Monsieur le Maire demande aux parents élus s'ils ont connaissance d'une journée de portes ouvertes à l'école. Les parents se renseignent, ils ont une réunion APE vendredi 19 janvier, ils reviennent vers la mairie.

Monsieur Laloux, inspecteur de l'éducation Nationale, souhaite faire une rencontre avec Isabelle Sararols, Martial BRILLET et les enseignantes de Carbay et de la Prévrière au sujet d'un RPI. Monsieur le Maire a un entretien téléphonique demain matin avec l'inspecteur.

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de Madame BLECON, toutes les communications se font par mail. Il précise que tout se passe bien avec Madame Charpentier Laëtitia.

➤ Plaque église

Madame HUNAULT Marie-France a fait la demande de remettre la plaque. Monsieur le Maire propose de valider la demande et réinstaller la plaque.

Cette plaque en elle-même n'est pas remise en question, elle faisait partie des contreparties pour les donateurs de plus de 1000€. C'est l'installation de la plaque sans autorisation qui a été remise en cause. Monsieur le Maire regrette tout de même que toutes les contreparties des dons n'ont pas été faites.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il n'a finalement pas fait les courriers aux liquidateurs pour leur demander les factures comme cela était prévu lors du conseil municipal du 14 décembre 2023.

➤ **Préparation du budget**

Nous allons commencer la période de préparation du budget, Monsieur le Maire pense qu'il va être difficile de boucler notre budget 2024 : fin des contrats aidés, augmentation des titulaires, emprunt pour l'enfouissement.

➤ **Distribution du bulletin municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bulletins seront réceptionnés en début de semaine prochaine. Il est demandé aux élus de bien vouloir assurer la distribution d'un secteur. Les bulletins seront à récupérer le 26 janvier pour une distribution le samedi 27 janvier 2024.

Monsieur le Maire incite les élus à inviter les bénévoles à la cérémonie des vœux.

➤ **Autre :**

Madame Lambert Viviane demande s'il est possible de nettoyer la Rue du Lavoir car la rue est très glissante.

Madame Lambert Viviane a informé par l'agent d'entretien, qu'il y a régulièrement de l'eau au-dessus du frigo au foyer des jeunes et la présence d'une multiprise à proximité est dangereuse.

Monsieur Bruand prend note des ces éléments et fera le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50
Fait à CARBAY, le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	<i>Excusé</i>

LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	<i>Excusé</i>
MACE Nicolas	